



Compte-rendu du Comité Technique Académique du 12 juin 2017

Le CTA débute à 14H. Il est présidé par le Secrétaire Général du Rectorat, en présence des IA DASEN de Haute-Vienne et de Corrèze, des membres de l'administration. Les fédérations syndicales sont toutes présentes.

PV des CTA précédents.

Après des modifications souhaitées par la FSU et l'UNSA, les PV du 16 septembre, 12 octobre et 10 mars sont approuvés.

Déclaration liminaire des organisations syndicales.

Le Recteur rappelle l'objectif du ministre qui est d'aller vers une école de la confiance.

La réforme du collège : il s'agit de 5 réformes simultanées.

Les seuls changements qui vont avoir lieu concernent uniquement l'organisation interne des collèges.

Le Ministre souhaite simplifier certaines choses. Les EPI subsistent et c'est bien.

Choix de dérigidifier les choses. Abandon des 8 thématiques : il y avait 8 thématiques complexes, on les assouplit.

Le CSE souhaite que EPI et Aide Personnalisée soient couplés.

Classes bilingues :

La suppression des bilingues allemand a été un mauvais signal envoyé à nos partenaires européens.

Pour l'allemand, on utilisera les professeurs en sous-service. Le latin sera lui aussi de nouveau mis en avant.

Pour les petits établissements, une aide sera mise en place pour rétablir ces formations.

Dispositifs PDMQDC :

Comment aider les élèves qui arrivent en 6^{ème} en ne maîtrisant pas le socle ?

L'objectif du ministère : 100 % des CP qui réussissent et ainsi remédier au fort pourcentage d'élèves qui arrivent en fin de scolarité primaire sans maîtriser les fondamentaux.

D'où la mise en place de CP dédoublés avec des modalités différentes : si des locaux sont disponibles, le CP sera dédoublé en 2 groupes distincts dans 2 salles. Si l'école ne dispose pas de locaux suffisants, les 2 enseignants interviendront en "co-intervention".

L'accompagnement du dispositif est indispensable pour garantir la réussite des élèves.

A la rentrée, les REP et les REP+ seront concernés avec 14 jours filés de formation au cours de l'année en abordant différentes thématiques (théorie et échange de pratique).

Le but est que les enseignants de CP suivent leurs élèves en CE1 (mais rien ne les y obligera) et donc il y aura formation d'une nouvelle cohorte d'enseignants de CP l'année suivante.

Il ne peut y avoir d'enseignants débutants dans ces dispositifs.

Pour le Sgen-CFDT, il est dommage que cette annonce soit aussi tardive et son application aussi précipitée. Les collègues ayant postulé sur ces dispositifs, soumis à entretien, n'avaient en effet absolument pas envisagé ces changements.

Rythmes scolaires :

Le Ministre entend ne rien imposer. Ceux qui sont satisfaits de leur organisation actuelle peuvent rester à 4,5 jours.

En revanche, si certaines communes sont disposées à revenir à 4 jours, elles le pourront avec l'accord de l'IA DASEN après la publication du décret.

Il est fort à craindre selon nous que même les communes désireuses de rester à 4,5 jours soient obligées à plus ou moins court terme de revenir à 4 jours, faute de financement suffisant pour les activités périscolaires. La pérennisation du fonds de soutien de l'Etat, qui finance en effet près de 40% de la dépense liée à cette organisation, est en effet loin d'être acquise...

Contractuels :

Le Recteur trouve l'approche faite en Limousin pertinente.

A la rentrée 2017, si l'arbitrage interministériel est favorable, une trentaine de personnels vont être recrutés sur liste complémentaire du CRPE dans le premier degré et d'autres vont être intégrés par des procédures d'INEAT-EXEAT.

Un recrutement de contractuels va être nécessaire cette année encore dans le premier degré, car il y a une réelle préoccupation de la qualité du remplacement dans l'académie.

ORDRE DU JOUR

A) Personnels contractuels

Un plan d'ensemble doit être envisagé : il faut un vivier avec un plan de formation permettant une fidélisation de ces personnels et propice à les aider à aller vers la titularisation.

Cependant, certaines académies peuvent avoir des politiques différentes et plus avantageuses, qui pourraient nous priver de ce vivier.

L'académie souhaite proposer des contrats à l'année, c'est à dire des contrats de 12 mois.

C'est un gros effort de la part de l'académie. Le Recteur n'est pas pour une rétroaction. Cependant, il propose le passage d'échelon au bout de la 2^{ème} année au lieu de la 3^{ème} de l'échelon 1 à 2. La fidélisation de ces personnels est pour lui une priorité. Deux grilles différentes (bac +2 et bac +3).

Nous intervenons pour préciser que selon nous, la formation des contractuels doit aussi prévoir une formation disciplinaire de ces personnels.

Pour le Recteur cela semble être une évidence, mais il le rappellera tout de même aux Directeurs Académiques et aux inspecteurs.

Un texte global pour les contractuels sera mis en place dès le 1^{er} septembre prochain.

Pour le premier degré, un groupe de travail sera mis en place pour les personnels contractuels, ainsi que pour les personnels administratifs. Pour les AESH, il y aura un groupe de travail avant l'été.

B) Inclusion scolaire

L'augmentation du nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés est considérable.

La scolarisation en milieu ordinaire a conduit à un accompagnement qui s'est beaucoup professionnalisé.

Les enseignants qui accueillent ces enfants se confrontent parfois à des situations complexes, ce qui pose la question de la formation de ces personnels. De plus, les politiques MDPH sont très différentes d'un département à l'autre et les problématiques ont évolué en 12 ans.

Le Recteur évoque le risque d'une médicalisation des difficultés scolaires (notamment les troubles dys). « Quelles frontières entre la difficulté scolaire et le pathologique ? »

Certains troubles du comportement relèvent du handicap mais « hors norme scolaire ».

Les ULIS, à chaque création, sont immédiatement remplies. Il y a une réflexion à mener à la sortie d'ULIS, certains enfants grandissent dans le système ULIS. A leur sortie, les enfants handicapés se concentrent sur quelques CAP seulement (essentiellement « agent polyvalents » et « personnels de cantine »).

Certains élèves d'ULIS relèveraient plus des IME, mais il y a un refus de certains enfants qui ne correspondent pas au projet de l'IME, d'où leur scolarisation en ULIS ou SEGPA. Une réflexion doit être menée à ce niveau.

Intervention de Mme LACOMBE

Une évolution a lieu dans le premier degré qui est, pour le moment, le principal vivier des enfants en situation de handicap. Ils commencent à arriver en collège, en lycée et même pour certains à l'université.

Il se met en place une transformation de postes IME en postes SESSAD pour des accompagnements dans les établissements ordinaires.

Actuellement, il y a 84 ULIS dans l'académie et 3 ouvertures sont prévues l'année prochaine.

1 622 élèves ont été suivis dans l'académie cette année. Il faut cependant encore noter des listes d'attente importantes sur les établissements ARS.

Pour l'accompagnement des enseignants se mettent en place :

- des essais de dispositifs innovants : ARAMIS, EDEIS, ...
- des efforts sur la formation initiale

Nous sommes à ce sujet en désaccord avec le Recteur, les enseignants ne nous semblent pas enclins à la médicalisation à tout prix de la difficulté scolaire. Si les enseignants font le choix d'orienter vers des professionnels extérieurs, c'est parce qu'ils n'ont plus suffisamment d'interlocuteurs éducation nationale : psychologue scolaire, médecin scolaire, RASED, ...

C) Ajustements de rentrée

ULIS : ouverture d'une unité « troubles des fonctions cognitives » au collège Renoir à Limoges.

Personnels administratifs : implantation d'un poste définitif de catégorie A au lycée Turgot et transformation de catégorie A en catégorie B du poste de gestionnaire au collège creusois de Dun le Palestel.

Contingents CUI/AESH :

La transformation des contrats aidés en emplois d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) se poursuit à la rentrée 2017. Pour celle-ci, l'académie bénéficiera d'un solde positif de 116 emplois AESH : création de 69 emplois AESH par transformation de 120 contrats CUI, ajoutée à la création nette de 47 emplois AESH complémentaires.

D) AED/AP/APS

Le stock d'emplois AED implantés en EPLE à la rentrée 2017 est de 684,25 ETP (Equivalents Temps Plein).

Une dotation de 7 emplois APS est octroyée à l'académie, avec une implantation systématique d'un moyen par établissement REP et REP+.

Pour les AP, la dotation académique est de 13,5 ETP avec une implantation systématique d'un moyen par établissement en REP ou REP+, en collège ou LP/SEP recevant une part significative d'élèves issus d'un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le Ministre a pour projet au collège de mettre en place le dispositif « devoirs faits » dans le cadre scolaire, sous la surveillance de professeurs en HSE, d'assistants d'éducation, d'assistants pédagogiques, de volontaires du service civique, de membres issus d'associations. Cela se passerait sur la base du volontariat des élèves.

Certains collèges ont déjà des organisations intéressantes.

Exemple : récupération de 5 minutes de cours sur les 55 minutes. Ceci a donné la possibilité d'organiser la mise en place d'une heure de devoirs de 8 à 9h avec les professeurs.

Il faut une réflexion sur ce qu'est le travail personnel de l'élève.

E) Divers

Indemnités des enseignants référents :

Les organisations syndicales présentes ont toutes le souhait de l'attribution de l'indemnité spécifique de 2 500 € pour les enseignants référents, comme le stipule le décret de mai 2017. Le Recteur indique pour sa part qu'un autre texte fixe cette indemnité à 1 250 € seulement. Tout sera résolu semble-t-il au 1er septembre 2017...

Motion votée à l'unanimité et à laquelle le Sgen-Cfdt a contribué :

"Nous souhaitons que les enseignants référents obtiennent l'indemnité de 2 500 €, comme le prévoient le décret et l'arrêté de mai 2017, et ce dès le 1er septembre 2017."

Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Estelle Sylvestre

Pour nous contacter :

Sgen-Cfdt : Limousin
32, rue Adolphe Mandonnaud
87000 Limoges

05 55 32 91 04

limoges@sgen.cfdt.fr